

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Madame Isabelle DELAINE

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66

Nombre de procurations : 8 Nombre de votants : 74

Date de la convocation : 16 mars 2023 Date de publication : 30 mars 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal THEVENIN Hélène MICHAUD Dominique TRONCIN Dominique **BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire BERNARDIN** Daniel DAUBIGNEY Jean-Michel CHEVAUX Bruno JEANNET Nathalie **ROBERT Jean-Claude GINDRE** Denis **MEUGIN Olivier GUERRIN Bernard** CHAUCHEFOIN Gérard **PAUVRET Emeric** SOLDAVINI Grégory FERNOUX-COUTENET Gérard **ANTOINE Patricia** LEFEVRE Jean-Philippe CHAMPANHET Stéphane **GAUTHRAY-GUYENET Thierry DELAINE** Isabelle MONNERET Christophe **DOUZENEL Alexandre** ROY Jean-Yves DRAY Frédérike **CALINON Séverine** GIROD Isabelle CROISERAT Jean-Luc **GRUET Justine** HAMDAOUI Ako GAGNOUX Jean-Baptiste GUIBELIN Marie-Rose **HERRMANN Nadine HOFFMANN Maurice** JABOVISTE Philippe LEPETZ Joëlle JARROT-MERMET Laëtitia **PECHINOT Jacques** MARCHAND Sylvette **RYAT Thomas MBITEL Mohamed** STOLZ Julien MIRAT Maryline

NONNOTTE-BOUTON Catherine PRAT Hervé REBILLARD Jean-Michel **ROCHE Paul RIOTTE Christine** CHAPIN Jean-Paul JEANNEROD Georges **DIEBOLT Alain** PANNAUX Joël **HENRY Micheline** GUIBELIN Hervé MILLIER Cyril LABOUROT Céline **GRUET Olivier** SAGET Emmanuel CALLEGHER Aline JEANNEAUX Cyriel LEGRAND Jean-Luc LAGNIEN Jacques

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

Conseillers absents ayant donné procuration

MANGIN Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
BERTHAUD Mathieu donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
CUINET Jean-Pierre donne procuration à MARCHAND Sylvette
DEMORTIER Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à NONNOTTE-BOUTON Catherine
GOMET Nicolas donne procuration à BERNARDIN Daniel
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

MATHIOT Agnès CHAUTARD Christophe MATHEZ Christian LACROIX Olivier BREMOND Gabriel GINET Gérard VERNE Pierre VIVERGE Patrick

BONIN Jean-Luc DAVID Françoise

<u>Objet</u>: <u>Plan de contrôle 2023 des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat et bilan des</u> contrôles 2022

Rapporteur: Monsieur Dominique TRONCIN

En application de l'instruction sur les contrôles, version révisée du 6 février 2017, publiée par la Direction Générale de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se doit de mettre en œuvre un plan de contrôle externe vis-à-vis des bénéficiaires de subventions, mais aussi en interne sur la procédure d'instruction.

Cette instruction révisée permet notamment d'aligner le travail d'instruction sur les pratiques introduites par le module contrôle du logiciel métier et introduit des taux minimaux d'opérations de contrôle à réaliser au cours d'un même exercice.

Un niveau de contrôle minimum est exigé par l'agence, lequel varie selon le type d'opération et le volume global de dossiers traités par le délégataire.

Pour 2023, il est proposé de maintenir les contrôles sur place après travaux chez les propriétaires occupants à 15 % et à 30 % pour les dossiers bailleurs.

Le nombre de dossiers déposés ayant baissé en 2022 par rapport aux années précédentes, le nombre de dossiers arrivant au paiement devrait également diminuer, laissant davantage de temps pour réaliser les contrôles sur place.

De même, le taux de contrôle de premier niveau portant sur le travail d'instruction des dossiers est maintenu à 10 % des dossiers propriétaires occupants, comme bailleurs.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit fixer des objectifs pour les conventionnements sans travaux, tant pour les contrôles sur place que pour le contrôle de 1^{er} niveau. L'objectif de contrôles est fixé à 30 %.

Enfin, le responsable hiérarchique devra procéder au visa trimestriel des contrôles effectués.

Ainsi le plan de contrôle local se présente comme un dispositif complet et cohérent de vérification des demandes de subvention et de conventionnement concernant l'habitat privé devant apporter une assurance raisonnable que, sur l'ensemble du territoire, la réglementation de l'Anah est bien appliquée et que des dispositions convenables sont prises pour lutter contre les risques (mauvaise utilisation des fonds et dégradation de l'image de l'agence).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, **DECIDE**:

- DE PRENDRE ACTE du bilan des contrôles 2022 tel qu'annexé à la présente délibération,
- **D'APPROUVER** le plan de contrôle 2023 ci-annexé.

SCRUTIN POUR: 66 ABSTENTION(s): 8

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 8 PROCURATION(S)

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

• Pilotage et Coordination

- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle AAT/Urbanisme et Habitat
- ANAH Mission Contrôle Audit Inspection 4 rue du Curé Marion – BP50356, 39015 Lons-le-Saunier Cedex

Fait à Abergement-la-Ronce, le 23 mars 2023. Pour extrait certifié conforme, Le Président,



Jean-Pascal FICHERE.